

REGLEMENT DU CONCOURS

« Concours Cook Your App Theme »

1. OBJET

1.1 La société Microsoft France, société par actions simplifiées au capital de 4 240 000 euros, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B327 733 184, ayant son siège social au 39, quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée « Microsoft »), organise un concours gratuit et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque dénommé «Cook Your App Thème » (ci-après dénommé le « Concours »).

1.2 Le Concours sera accessible via l'url <http://aka.ms/themeapps> et se déroule à compter du 15 mars 2013 à minuit jusqu'au 30 juin 2013 inclus minuit (ci-après la « Période du Concours »), tous les jours.

Le Concours consiste à développer puis mettre en ligne une ou plusieurs applications Windows phone 8 sur le Marketplace Windows Phone Store accessible à l'adresse URL suivante : <https://dev.windowsphone.com/en-us>.

Tout au long du Concours, le participant devra développer puis mettre en ligne des applications sur des thèmes précis, il est prévu de proposer trois (3) thèmes jusqu'au 30 juin 2013. Le participant sera également aidé de plusieurs ressources (articles, tips, templates).

1.3 La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du participant (ci-après dénommé le « Participant »).

1.4 La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant qui participe au Concours.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Pourront participer au Concours les personnes physiques, majeures ou mineures d'au moins 16 ans, visitant le salon et domiciliés en France métropolitaine (y compris la Corse).

En raison de la réglementation interdisant les dons effectués à des personnes dépositaires de l'autorité publique (article 433-1 du code pénal), toute personne investie par délégation de la puissance publique d'un pouvoir de décision et de contrainte sur les individus et sur les choses, en ce inclus notamment les fonctionnaires de l'Etat, les militaires et le personnel des établissements d'enseignement publics, ne pourra pas participer à ce Concours dans l'exercice de ses fonctions, mais seulement à titre personnel comme toute personne non investie de ces fonctions.

Les mineurs (d'au moins 16 ans) peuvent participer au Jeu-Concours, à condition que leurs parents (ou la personne exerçant sur eux l'autorité parentale) les aient préalablement et expressément

autorisés à le faire. La participation des mineurs au Jeu-Concours implique qu'ils aient effectivement préalablement obtenu cette autorisation, et Microsoft se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment. Microsoft serait contrainte de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis.

2.2 Ne peuvent participer au Concours les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées, notamment :

- i) les mandataires sociaux et employés de Microsoft, de toute société qu'elles contrôlent, qui la contrôlent ou sous contrôle commun avec elle ;

- ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours.

3. DEROULEMENT DU CONCOURS

3.1 Pour participer au Concours, le Participant devra développer une application pour Windows Phone 7 et Windows Phone 8 et la mettre en ligne via la rubrique « Dashboard » du site <https://dev.windowsphone.com/en-us>, pour téléchargement par les utilisateurs du Windows Phone Store pendant la Période du Concours.

En validant la mise en ligne de son application sur le Windows Phone Store, le Participant s'engage à accepter et à se conformer aux conditions générales d'utilisation suivantes :

- La convention d'apport de logiciels du Windows Store et les conditions générales d'utilisation du Windows Store de Microsoft, accessible à l'adresse suivante : <http://www.microsoft.com/en-us/legal/intellectualproperty/copyright/default.aspx#E1>

Il peut exister un temps d'attente entre le moment où un Participant met en ligne une application et le moment où celle-ci est disponible pour téléchargement par les utilisateurs du Windows Phone Store. Il est précisé que le moment de la mise en ligne, au sens du présent Concours, est définie comme le moment où l'application est disponible au téléchargement par les utilisateurs du Windows Phone Store

- le nombre de téléchargements de son application ; et
- le nombre d'applications que le Participant a mis en ligne sur le Windows Phone store

Le Participant doit ensuite s'inscrire via l'alias concoursapplications@microsoft.com, il lui sera demandé d'indiquer son nom, prénom, nom de l'application engagé dans le concours, lien de l'application sur le Windows Phone Store, description brève de l'application et des « astuces » utilisées. Il doit également préciser s'il est étudiant ainsi que le nom de son école.

Microsoft se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du Règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des Participants.

4. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

4.1 Les gagnants du Concours seront désignés par un jury composés de membres Microsoft. Il y aura cinq (5) gagnants désignés par thème (ci-après les « Gagnants », individuellement le « Gagnant »), parmi les thèmes 1, 2 et 3 (ci-après les « Thèmes »). Les applications gagnantes seront déterminées en fonction des critères suivants :

- 25% pour le design,
- 25% pour le concept,
- 25% pour l'innovation,
- 25% pour l'ergonomie.

4.2 Il sera également désigné cinq (5) Gagnants de remplacement éventuel par thème, pour le cas où il s'avérerait après vérification qu'un ou plusieurs Participants n'avait pas la qualité pour participer, avait fait une fausse déclaration, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le lot à une autre personne, notamment si l'adresse électronique n'était pas valide.

4.3 Du seul fait de l'acceptation de son lot, chaque Gagnant autorise expressément Microsoft à utiliser ses nom, prénom, image, et le nom de son application pour Windows Phone 8 ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans le cadre de tout message/manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le Site et les autres sites de Microsoft, en France et à l'étranger, pendant une durée de un (1) an, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

4.5 En validant le téléchargement de son application, le Participant s'engage notamment à :

- Ne pas diffamer, agresser, ni violer les droits des tiers,
- Ne pas reprendre tout ou partie du contenu de logiciels préexistants sans l'autorisation des titulaires des droits, - Ne pas reproduire et/ou utiliser la marque, la dénomination sociale, le logo ou tout signe distinctif d'un tiers,
- Ne pas porter atteinte à la vie privée de personnes susceptibles d'être citées dans l'application,
- Ne pas contenir de mot ou propos obscènes ou contraires aux bonnes mœurs,
- D'une manière générale, ne pas transmettre des éléments qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits des tiers et notamment le droit des marques, le droit de la personne ou le droit d'auteur.

Il doit s'agir d'une création d'œuvre nouvelle de la part du Participant. Ce qui exclut toute diffusion, imitation, compilation, reproduction ou représentation, intégrale, d'une œuvre déjà existante.

Conformément à l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle, est un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi.

Par conséquent, Microsoft se réserve le droit de retirer sur le champ et exclure du Concours, tout contenu qui ne respecterait pas les limitations susvisées ou qui constituerait une atteinte ou une fraude aux droits des tiers et ce, de quelque nature que ce soit.

5. LES LOTS ET LEUR REMISE

5.1 Les Gagnants du Concours se verront attribuer le lot ci-dessous :

- Chacun des Gagnants pourra bénéficier d'une journée minimum au sein de la rubrique « A la une » de la catégorie « Applications » du Windows Phone Store entre le 4 mai et le 31 mai

pour le Gagnant du thème 1, entre le 5 juin et le 30 juin pour le Gagnant du thème 2 et le 4 juillet et le 31 juillet pour le Gagnant du thème 3.

En outre, un (1) Gagnant par thème sera sélectionné en fonction de la qualité de son application, et bénéficiera d'une mise en avant de son application sur le Portail MSN.

5.3 Pour l'ensemble des lots, Microsoft se réserve le droit, le cas échéant, de les remplacer, en tout ou en partie, par d'autres lots de valeur équivalente.

5.5 Les Gagnants se verront attribuer leurs lots comme suit :

Chaque Gagnant sera informé dans les six (6) semaines à compter de la fin du Concours, par courrier électronique, à l'adresse indiquée sur l'email de participation, de son gain ainsi que des modalités de la remise de son lot auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier. Il devra notamment communiquer, dans le délai qui lui sera imparti, son adresse postale complète.

Ils recevront ensuite le lot par voie postale à l'adresse qu'ils auront indiquée par email, dans un délai de six (6) semaines environ à compter de la fin du Concours.

5.6 Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du Concours n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué.

5.7 Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

5.8 Avant la remise de son lot, chaque Gagnant devra justifier de son identité et remplir les conditions définies dans le Règlement.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITE

6.1 La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

6.2 En conséquence, Microsoft ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Concours ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique;

- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours ou ayant endommagé le système d'un Participant.

6.3 Il est précisé que Microsoft ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout joueur au Concours de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des joueurs au Concours se fait sous leur entière responsabilité.

7. CONVENTION DE PREUVE

7.1 Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, Microsoft pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Microsoft, notamment dans ses systèmes d'information.

7.2 Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Microsoft dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

8. CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION

8.1 La responsabilité de Microsoft ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

8.2 Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt auprès du service juridique de Microsoft, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours.

8.3 Microsoft se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

8.4 Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Concours sous un ou des prêtes-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces

personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Concours sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

8.5 En cas de manquement de la part d'un Participant, Microsoft se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

9. DONNEES PERSONNELLES

9.1 Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978. Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant, ainsi que de la faculté d'opposition à leur cession, en complétant le formulaire de demande en ligne sur le site de Microsoft (<http://www.microsoft.fr/contact>) ou en écrivant par courrier postal à l'adresse : Microsoft France, Division DPE, Jeu Concours « Cook Your App Theme », 39, quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-Les-Moulineaux.

9.2 Les données personnelles peuvent être utilisées par Microsoft pour répondre aux demandes qui lui sont posées. Elles pourront également être utilisées pour proposer ses produits et ceux de ses partenaires, avec l'accord de chaque Participant donné par tout moyen, notamment au moyen de cases à cocher sur le formulaire de participation.

10. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

10.1 Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

10.2 Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par Microsoft dans le respect de la législation française.

11. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

11.1 Le Règlement est déposé auprès du service juridique de Microsoft.

11.2 Il est possible de consulter et d'imprimer le Règlement sur le site <http://aka.ms/themeapps>

11.3 Le Règlement complet sera également adressé par courrier postal, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

Microsoft France
Division DPE
Concours « Cook your app theme »
39, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux.

11.4 Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Concours.